

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 21 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A335

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités
Terre du Fort à Pertuis - Approbation du programme de travaux**

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_04

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activités Terre du Fort à Pertuis - Approbation du programme de travaux

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence réhabilitation des zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de requalification du Pôle d'activités de la Commune de Pertuis. Il est proposé aujourd'hui de valider le programme de travaux de cette opération.

Exposé des motifs :

Depuis 2000, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a engagé la réhabilitation du Pôle d'activités de Pertuis.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre la requalification du Pôle d'Activités Terre du Fort, située au sud de la zone d'activités, en engageant des travaux sur les rues suivantes :

- Philippe de Girard,
- Jean-Marie Jacquard,
- Louis Lumière,
- Denis Papin,
- Roberval.

Le programme de travaux s'établit comme suit :

- Voirie :
 - Adaptation et requalification des chaussées ;
 - Amélioration des caractéristiques du carrefour Roberval/Papin ;
 - Aménagement de trottoirs et de traversées piétonnes sécurisées ;
 - Création de pistes cyclables sur les emprises disponibles ;
 - Adaptation de la signalisation horizontale et verticale ;
- Réseaux :
 - Création d'un réseau pluvial en intégrant les modifications à apporter au canal des arrosants ;
 - Adaptation de l'éclairage public ;
- Espaces Verts :
 - Requalification des espaces verts

Le coût des travaux est estimé à 2 300 000€ HT, soit 2 760 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de l'opération, comprenant les études et les travaux, s'élève à 2 500 000€ HT, soit 3 000 000 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

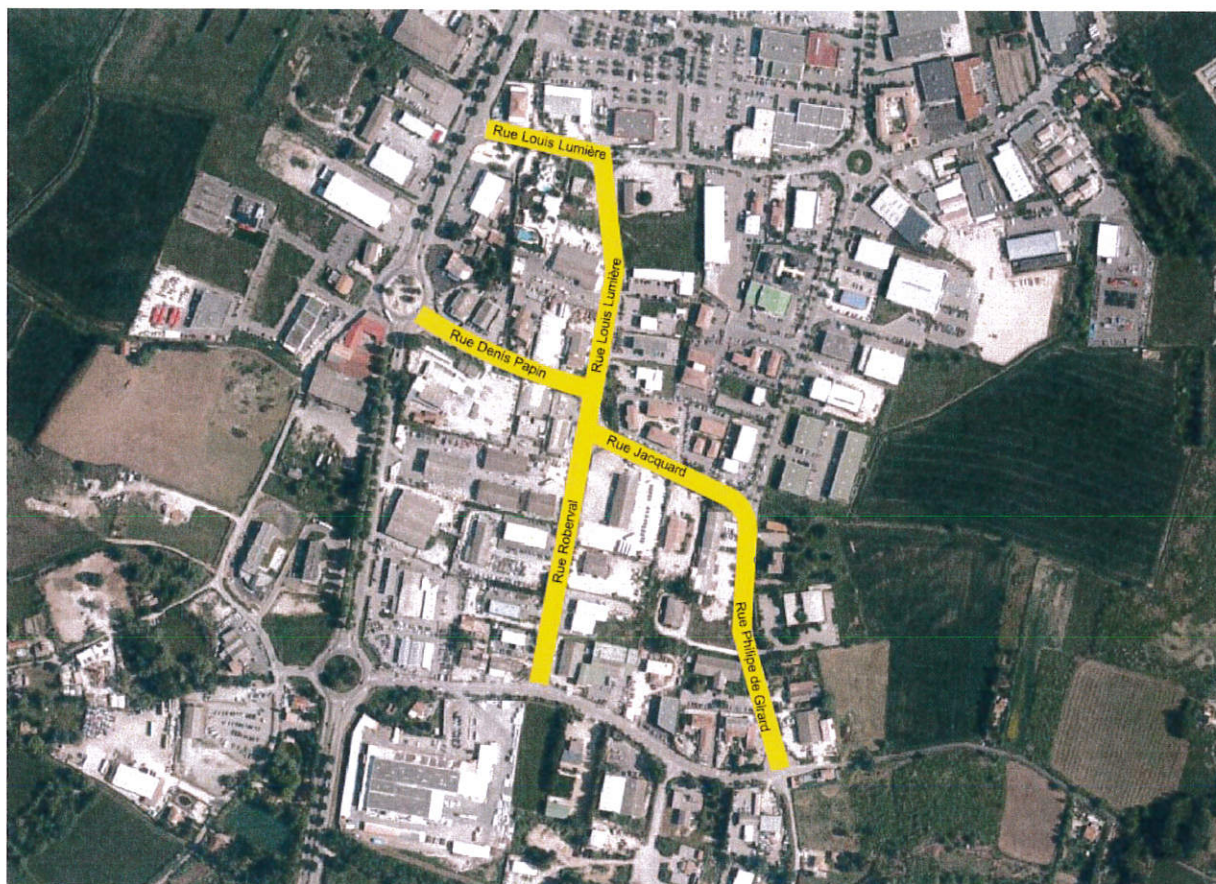
VU la délibération n°2015_A188 du Conseil communautaire du 8 octobre 2015 validant la création de l'autorisation de programme n°2015/10 d'un montant de 3 500 000€ TTC pour la réhabilitation de la ZA Terre du Fort ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 26 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux de réhabilitation du pôle d'activités Terre du Fort à Pertuis pour un montant de 3 000 000€ TTC, dont 2 760 000 € TTC de travaux ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières aux taux le plus élevé possible auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C, fonction 90, opération 307, APN°2015/10 qui présente les disponibilités nécessaires.



Plan de situation ZA Terre du Fort - Pertuis

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités
Terre du Fort à Pertuis - Approbation du programme de travaux

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité
le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015